

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 30 juin 2026

06.2026-49	TRANSPORTS ET MOBILITE Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « prestations transitoires entre le marché n°22.013 et le marché n°26.018 afin d'assurer la continuité du service de location de VAE »
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°05.05.2026-01 du Conseil communautaire en date du 5 mai 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que le marché n°22.013 de gestion et maintenance du parc de Vélos à Assistance Electrique (VAE) du service de location Héoh se termine le 10 août 2026 et que le nouvel accord-cadre n°26.018 débutera le 1^{er} octobre 2026,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la continuité du service dans cet intervalle,

CONSIDERANT que la société SOLUTION VELO, sise 9 rue du Pré Haoui – 44 330 LE PALLET, actuellement titulaire du marché n°22.013, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société SOLUTION VELO, sise 9 rue du Pré Haoui – 44 330 LE PALLET, pour assurer les prestations transitoires nécessaires à la continuité du service de location de VAE entre le marché n°22.013 et le marché n°26.018, pour un montant de 6 000 € HT soit 7 200 € TTC, du 11 août au 31 septembre 2026.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »